

Préface

I.

Le sous-titre, d'abord : *Machiavel, Pascal*. Pourquoi la virgule ?

La virgule est un signe ambigu : il peut indiquer une conjonction ou une disjonction. Dans le cas présent, les deux. Ce livre commence en soutenant que c'est avec la casuistique médiévale que Machiavel a appris à réfléchir sur la norme et l'exception, et il s'achève par l'analyse de la charge féroce de Pascal contre la casuistique.

Qu'est-ce qui permet de penser ensemble Machiavel et Pascal ?

La réponse est : la théologie politique. Le lecteur contemporain pensera immédiatement à Carl Schmitt. Voici le célèbre début du premier chapitre de son livre *Théologie politique* (1922, 2^e éd. : 1934), suivi du début, non moins célèbre, du chapitre III :

Souverain est celui qui décide de l'état d'exception¹.

Presque tous les concepts prégnants de la théorie moderne de l'État sont des concepts théologiques sécularisés. Et cela pas seulement d'après leur évolution historique, puisqu'ils ont été transposés de la théologie à la doctrine de l'État, comme par exemple dans le cas du Dieu tout-puissant devenu le législateur omnipotent, mais aussi dans leur structure systématique, dont la connaissance est nécessaire pour observer

* Cette préface reprend quelques passages de mon introduction au recueil d'essais réunis par Lucio Biasiori et moi-même : *A Historical Approach to Casuistry: Norms and Exceptions in a Comparative Perspective*, London, 2018.

1. C. Schmitt, *Théologie politique*, trad. J.-L. Schlegel, Paris, 1988, p. 15 (*Politische Theologie. Vier Kapitel zur Lehre der Souveränität* [1922], München-Leipzig, 1934, p. 12 : « *Souverän ist, wer über den Ausnahmezustand entscheidet* »).

ces concepts d'un point de vue sociologique. La situation d'exception a pour la jurisprudence la même signification que le miracle en théologie¹.

Pascal, maintenant (*Pensées*, L.G. 263) :

Les États périraient si on ne faisait ployer souvent les lois à la nécessité, mais jamais la Religion n'a souffert cela et n'en a usé. Aussi il faut ces accommodements ou des miracles².

Schmitt, la chose est connue, s'abstenait la plupart du temps de citer ses sources, même quand il les lisait de manière polémique. Il me semble que ni Schmitt ni aucun de ses nombreux disciples, commentateurs et critiques n'ont jamais rappelé cette pensée de Pascal³. Mais dans ce cas, parler de source serait à la fois trop et trop peu. Trop peu, parce que la comparaison de Pascal entre exception politique et miracle anticipe, en quelques lignes d'une extrême densité, le thème de la théologie politique formulé par Schmitt⁴. Trop, parce que, pour Schmitt, la

1. *Ibid.*, p. 48 (*Politische Theologie*, op. cit., p. 49) : « Alle prägnanten Begriffe der modernen Staatslehre sind säkularisierte theologische Begriffe. Nicht nur ihrer historischen Entwicklung nach, weil sie aus der Theologie auf die Staatslehre übertragen würden, indem zum Beispiel der allmächtige Gott zum omnipotenten Gesetzgeber wurde, sondern auch in ihrer systematischen Struktur, deren Erkenntnis notwendig ist für eine soziologische Betrachtung dieser Begriffe. Der Ausnahmezustand hat für die Jurisprudenz eine analoge Bedeutung wie das Wunder für die Theologie »).
2. Pascal, *Pensées*, fr. 263 [Br. 614, Laf. 280], éd. M. Le Guern, Paris, 1977, p. 196. Fragment qui se poursuit : « Il n'est pas étrange qu'on se conserve en ployant, et ce n'est pas proprement se maintenir, et encore périssent-ils enfin entièrement. Il n'y en a point qui ait duré mille ans. Mais que cette Religion se soit toujours maintenue et inflexible... Cela est divin. »
3. Voir deux exemples particulièrement significatifs : J. Assmann, *Herrschaft und Heil. Politische Theologie in Altägypten, Israel und Europa* (München, 2000), qui cite (p. 29) le début du chap. III de la *Politische Theologie* de C. Schmitt ; G. Agamben, qui fait allusion au miracle comme au « paradigme de l'état d'exception » (*État d'exception. Homo sacer, II, 1*, trad. J. Gayraud, Paris, 2016, p. 223). Il s'agit de perspectives très différentes : Assmann part de la thèse de Schmitt pour la renverser dans une perspective historico-religieuse ; Agamben, pour la développer dans une perspective philosophique.
4. Les études de Heinrich Meier m'ont été d'un grand secours : *Carl Schmitt and Leo Strauss: the Hidden Dialogue* [1988], trad. J. H. Lomax, Chicago,

théologie politique était un programme d'action, qui présupposait non seulement la révélation, mais une révélation fondée sur l'antijudaïsme catholique (qui a survécu chez Schmitt à la chute du régime nazi, dont il avait été un fauteur zélé¹). La cible de la théologie politique de Schmitt était l'auteur anonyme du *Traité théologico-politique*, à savoir le « Juif Spinoza », comme il ne manquait pas de le définir. « L'offense la plus impudente qui ait jamais été adressée à Dieu et à l'homme et qui justifie tous les anathèmes de la synagogue – écrit Schmitt dans son journal (7 octobre 1947) – se trouve dans le *sive* de la formule *Deus sive Natura*². » La formule impliquait, comme l'explique Spinoza au chapitre VI du *Traité théologico-politique*, un rejet de l'idée même de miracle : « C'est pourquoi la nature observe toujours des lois et des règles qui enveloppent une nécessité et une vérité éternelles, quoique toutes ne nous soient pas connues, et donc aussi un ordre fixe et immuable³. »

La « théologie politique » n'est pas une catégorie neutre. Dans ce cas aussi, comme toujours, il est nécessaire d'analyser les instruments de la recherche, en portant à la lumière leurs présupposés et leurs implications.

1995; *The Lesson of Carl Schmitt: Four Chapters on the Distinction between Political Theology and Political Philosophy* [1994], trad. M. Brainard, Chicago, 1998, p. 151 et suiv. De manière plus spécifique, voir R. Gross, *Carl Schmitt et les Juifs* [2000], trad. D. Trierweiler, Paris, 2005. Voir C. Schmitt, *Glossarium. Aufzeichnungen der Jahre 1947-1951*, Berlin, 1991, mémoires de la période 1947-1951, avec une préface de J. H. Kaiser qui justifie avec des arguments antisémites l'antisémitisme persistant de Schmitt (dont on trouvera un exemple éloquent en page 45, à la date du 19 novembre 1947 – trad. fr., parmi d'autres extraits, par D. Trierweiler dans *Cités*, 17, 2004, p. 183).

1. L'antijudaïsme catholique, toujours présent et jamais renié, explique le silence de Schmitt sur les racines théologico-religieuses de la sécularisation que souligne S. Weigel (*Walter Benjamin. La créature, le sacré et les images*, trad. M. Dautrey, Sesto San Giovanni, 2020). Les croisements de l'antisémitisme et de l'antijudaïsme de Schmitt sont amplement attestés dans la recherche de R. Gross, *Carl Schmitt et les Juifs*, *op. cit.*
2. C. Schmitt, *Glossarium*, *op. cit.*, p. 28.
3. Spinoza, *Traité théologico-politique*, VI, 4, trad. J. Lagrée et P.-F. Moreau, *Œuvres III*, Paris, 1999, p. 245.

2.

Dans un passage célèbre (*Le Prince*, vi), Machiavel rend un hommage ambigu à Moïse (et à son « grand précepteur ») en le rapprochant de souverains plus ou moins mythiques de l'Antiquité profane :

Mais, pour en venir à ceux qui, par leur propre vertu, et non par la fortune, sont devenus princes, je dis que les plus excellents sont Moïse, Cyrus, Romulus, Thésée et d'autres semblables. Et bien que, de Moïse, on ne doive pas discuter, puisqu'il a été un pur exécuteur des choses qui lui étaient ordonnées par Dieu, *tamen* [néanmoins] il doit être admiré *solum* du fait de cette grâce qui le rendait digne de parler avec Dieu. Mais à considérer Cyrus et les autres qui ont acquis ou fondé des royaumes, vous constaterez qu'ils sont tous admirables ; et si l'on considère leurs actions et leurs ordres particuliers, ils ne paraîtront pas discordants par rapport à ceux de Moïse, qui eut un si grand précepteur¹.

Moïse, Cyrus et Thésée reviennent dans la conclusion du *Prince* (xxvi) pour évoquer la situation présente de l'Italie : « plus esclave que les Juifs, plus asservie que les Perses, plus dispersée que les Athéniens² ». Machiavel rappelle les signes miraculeux qui avaient accompagné l'exode des Hébreux depuis l'Égypte. « On voit des choses extraordinaires, sans exemple, conduites par Dieu : la mer s'est ouverte ; une nuée Vous a montré le chemin, la pierre a versé de l'eau ; ici la manne est tombée en pluie³. »

1. Machiavel, *Le Prince*, trad. J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, Paris, 2014, p. 113 (*Il Principe*, éd. M. Martelli, Roma, 2006, p. 113-115 : « *Ma per venire a quelli che per propria virtù e non per fortuna sono diventati principi, dico che li più eccellenti sono Moise, Ciro, Romulo, Teseo e simili. E benché di Moise non si debba ragionare sendo stato uno mero esecutore delle cose che erano ordinate da Dio, tamen debba essere ammirato solum per quella grazia che lo faceva degno di parlare con Dio. Ma consideriamo Ciro e li altri che hanno acquistato o fondati regni: li troverrete tutti mirabili, e, se si considerranno le azioni e ordini loro particolari, parranno non discrepanti da quelli di Moise che ebbe sì gran precettore* »).

2. *Ibid.*, p. 267.

3. *Ibid.*, p. 269 (*Il Principe*, op. cit., p. 315 : « *Qui si veggano straordinarii senza esemplo, condotti da Dio: el mare si' è aperto; una nube vi ha scorto el cammino;*

La référence implicite dans cet élan froidement rhétorique était l'élection « miraculeuse » du cardinal Giovanni de' Medici, devenu le pape Léon X.

De toute évidence nous sommes au plus loin de Pascal. Pour ce dernier, le miracle, celui que Dieu peut accomplir – le Dieu de la Bible, et non pas celui des philosophes –, avait une signification profonde, littérale et existentielle. Mais en même temps, comme on a pu constater dans le fragment cité ci-dessus, pour Pascal le miracle était comparable à l'exception par rapport à la norme politique et morale : donc au « néanmoins » de Machiavel. Le chapitre VII est consacré à l'analyse de la lecture de Machiavel proposée par Pascal.

3.

Le premier séminaire auquel j'ai eu la chance de participer fut celui qu'Arsenio Frugoni proposait sur *Le Prince* à l'École normale de Pise, en 1957-1958 (j'avais dix-huit ans). Près de cinquante ans plus tard, en janvier 2002, je lus *Le Prince* avec mes étudiants de l'UCLA. Le choix du thème, après l'attaque des Twin Towers le 11 septembre 2001, m'avait semblé aller de soi. Durant les mois qui avaient précédé le séminaire, je m'étais mis à explorer les liens qui pouvaient exister entre Machiavel et la casuistique : cette direction de recherche m'avait été sans doute suggérée, sans que je m'en rendisse compte, par le geste péremptoire avec lequel Benedetto Croce l'avait écartée après l'avoir évoquée. Le programme de recherche dessiné dans le premier chapitre se poursuit dans les chapitres suivants selon des perspectives différentes et partiales, que j'espère n'être pas dénuées de fondement. Une discussion sur Machiavel et la tradition républicaine (presque absente ici) devrait elle aussi se mesurer, sauf erreur de ma part, à l'interprétation que je propose ici.

la pietra ha versato acqua; qui è pivuto la manna... ». Sur ce point, voir les observations importantes et tout à fait novatrices de G. Lettieri, « Nove tesi sull'ultimo Machiavelli », *Humanitas*, 72-5/6, 2017, p. 1043-1044, note 18. Voir aussi, du même auteur, l'entrée « Agostino, Aurelio », *Enciclopedia machiavelliana*, dir. G. Sasso, Roma, 2014 [désormais : *EM*], I, p. 15-26.

<i>Préface</i>	9
I. Machiavel, l'exception et la règle	17
II. Devenir Machiavel Pour une relecture des <i>Caprices pour Soderini</i>	43
III. Pontano, Machiavel et la prudence	63
IV. Lectures entrelacées Machiavel, Aristote, saint Thomas	75
V. Façonner le peuple Machiavel, Michel Ange	99
VI. Machiavel et les antiquaires	131
VII. Machiavel, Galilée et la censure	147
VIII. Vertu, justice, force Sur Machiavel et quelques-uns de ses lecteurs	179
IX. Mots obliques Dans l'atelier des <i>Provinciales</i>	199
X. Euclide ironique et ambigu Deux notes autour de Bayle	225
<i>Appendice</i>	
Lire entre les lignes Notule sur <i>Le Guépard</i>	257
<i>Postface</i>	
Il n'y a pas de Dieu catholique	267
<i>Index</i>	275